



MAIRIE DE

Claveyson

DRÔME  
26240

Tél. 04 75 68 42 91  
Fax 04 75 68 48 65

Envoyé en préfecture le 26/07/2018

Reçu en préfecture le 26/07/2018

Affiché le

**SLO**

ID : 026-212600944-20180725-ARRETE\_23\_2018-AU

**ARRETE N° 23/2018 DU 25/07/2018  
PRESCRIVANT L'OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE  
RELATIVE AU PROJET D'ELABORAION DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME (PLU)**

**Le Maire de Claveyson,**

- Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L. 153-19,
- Vu le Code l'environnement, notamment ses articles L.123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,
- Vu la délibération conseil municipal en date du 30 avril 2015 ayant prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme, ayant exposé ses objectifs et les modalités de la concertation ;
- Vu la décision n°2017-ARA-DUPP-00426 de la mission régionale d'autorité environnementale dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Claveyson, dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas, en application des articles R104-28 à R104-33 du code de l'urbanisme ;
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 Mars 2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU ;
- Vu la décision n°E18000174/38 en date du 30 Mai 2018 du Tribunal administratif de Grenoble désignant M. Jean BIZET en qualité de commissaire enquêteur en vue de l'enquête publique précitée,
- Vu les pièces du dossier du projet de PLU soumis à l'enquête publique,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : OBJET ET DATES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Une enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers et de recueillir leurs appréciations, observations et/ou propositions relatives au projet de PLU arrêté par délibération du Conseil municipal du 8 Mars 2018.

Un dossier sera soumis à enquête publique **du Mardi 4 Septembre 2018 à 14h00 au Jeudi 4 Octobre 2018 à 17h00 inclus, soit 31 jours consécutifs**, pour le projet d'élaboration du PLU de la Commune de Claveyson.

## **ARTICLE 2 : LIEU DE L'ENQUÊTE**

Le siège de l'enquête publique est fixé en Mairie de Claveyson, située 95 Route du Pilon 26 240 CLAVEYSON.

## **ARTICLE 3 : DESIGNATION DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR**

Par décision n°E18000174/38 en date du 30 Mai 2018, le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné M. Jean BIZET en qualité de commissaire enquêteur.

## **ARTICLE 4 : MESURES DE PUBLICITE**

Un avis au public portant les indications de l'article R. 123-9 du Code de l'environnement sera porté à la connaissance du public et sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les annonces légales des deux journaux suivants :

- L'Echo Drôme-Ardèche
- Drôme Hebdo – Peuple Libre.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché notamment à la mairie (aux lieux habituels d'affichages : Point d'Apport Volontaire de la Place du 11 Novembre à Claveyson et Point d'Apport Volontaire sur Route de Montaudin à St Andéol).

Cet avis sera également publié, dans les mêmes conditions de délai et de durée, sur le site internet de la Préfecture de la Drôme à l'adresse suivante : <http://www.drome.gouv.fr/enquetes-publiques-collectivites-sans-site-r1649.html>

L'ensemble de ces mesures de publicité seront certifiées par le Maire et seront transmis au commissaire enquêteur afin d'être annexés à son rapport.

## **ARTICLE 5 : MISE A DISPOSITION ET CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE**

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront déposés en Mairie de Claveyson pendant toute la durée de l'enquête. Pendant ce délai, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier déposé :

- Sur support papier et numérique en Mairie de Claveyson, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie : du mardi au vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 08h30 à 12h00, à l'exception du samedi 29 Septembre.
- Sur le site internet de la Préfecture de la Drôme à l'adresse suivante : <http://www.drome.gouv.fr/enquetes-publiques-collectivites-sans-site-r1649.html>



## **ARTICLE 6 : FORMULATION D'OBSERVATIONS RELATIVES A L'ENQUETE**

Le public pourra présenter ses observations des manières suivantes :

- Sur le registre d'enquête papier tenu à sa disposition en Mairie de Claveyson aux dates et heures d'ouverture habituelles du public ;
- Par correspondance adressée au commissaire enquêteur, M. Jean BIZET, en Mairie de Claveyson, siège de l'enquête publique, située 95 Route du Pilon 26 240 CLAVEYSON.
- Par voie électronique, à destination du commissaire enquêteur, à l'adresse électronique de la mairie ([mairie.claveyson@orange.fr](mailto:mairie.claveyson@orange.fr)) pendant toute la durée de l'enquête ;
- Lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur, telles que précisées à l'article 7 suivant.

Seules les observations formulées pendant la durée de l'enquête publique seront prises en compte par le commissaire enquêteur.

## **ARTICLE 7 : PERMANENCE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à la Mairie de Claveyson à l'adresse indiquée à l'article 2, les jours et horaires suivants :

- Mardi 4 Septembre 2018 de 14h à 17h ;
- Samedi 15 Septembre 2018 de 9h à 12h ;
- Mardi 25 Septembre 2018 de 14h à 17h ;
- Jeudi 04 Octobre 10/2018 de 14h à 17h.

## **ARTICLE 8 : INFORMATIONS SUR LE PROJET DE PLU**

La personne responsable du projet de PLU est la Commune de Claveyson, représentée par son Maire, Monsieur Thibaut LAMOTTE, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées sur ce projet de PLU.

La commune de CLAVEYSON a déposé une demande d'examen au cas par cas auprès de l'Autorité Environnementale concernant l'élaboration du PLU. L'Autorité Environnementale, par décision n° 2017-ARA-DUPP-00426 en date du 7 Août 2017, jointe au dossier d'enquête publique, a indiqué que le PLU de CLAVEYSON n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Les informations environnementales se rapportant à la procédure d'élaboration du PLU de CLAVEYSON sont consultables au sein du rapport de présentation du PLU arrêté.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Commune de Claveyson, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Ce dossier sera également disponible, en téléchargement, sur le site internet de la Préfecture de la Drôme à l'adresse suivante : <http://www.drôme.gouv.fr/enquetes-publiques-collectivites-sans-site-r1649.html>

## **ARTICLE 9 : CLOTURE DE L'ENQUETE**

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1<sup>er</sup>, le registre sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos et signé par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, sous huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le responsable de projet disposera d'un délai de quinze (15) jours pour produire ses observations éventuelles.

## **ARTICLE 10 : RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR**

Le commissaire enquêteur rédige ensuite, d'une part, son rapport dans lequel il relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies, et d'autre part, dans un document séparé, ses conclusions motivées faisant état de son avis.

Les conclusions motivées consignées dans un document séparé préciseront si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet de PLU.

Ces documents, accompagnées de l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé en mairie ainsi que du registre d'enquête publique et les pièces annexées, sont alors transmis par le commissaire enquêteur à la Mairie de Claveyson dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

## **ARTICLE 11 : CONSULTATION PAR LE PUBLIC DES DOCUMENTS DE CLÔTURE D'ENQUETE**

Toute personne pourra prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur qui seront :

- tenus à la disposition du public en Mairie de Claveyson, située 95 Route du Pilon 26 240 CLAVEYSON, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ;
- mis en ligne sur le site internet de la Préfecture de la Drôme à l'adresse suivante : <http://www.drome.gouv.fr/enquetes-publiques-collectivites-sans-site-r1649.html>

## **ARTICLE 12 : DECISION PRISE A L'ISSUE DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions du commissaire-enquêteur, sera soumis au Conseil municipal pour approbation.

## **ARTICLE 13 : TRANSMISSIONS**

Monsieur le Maire de Claveyson et M. Jean BIZET, en sa qualité de commissaire enquêteur, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la Préfecture de la Drôme.

Une copie du présent arrêté sera adressée :

- à M. Le Préfet de la Drôme,
- à M. Jean BIZET, commissaire enquêteur,
- à M. le Président du Tribunal administratif de Grenoble.

Fait à CLAVEYSON, le 25 Juillet 2018

Le Maire,  
Thibaut LAMOTTE



Envoyé en préfecture le 26/07/2018

Reçu en préfecture le 26/07/2018

Affiché le

**SLOW**

ID : 026-212600944-20180725-ARRETE\_23\_2018-AU